

# **FORMATION POUR LE CATALOGAGE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ITALIEN A TRAVERS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMERIQUES STANDARDISÉES**

Elena Corradini  
UFR du Musée de Paléobiologie et du Jardin Botanique  
Université de Modène et Reggio Emilia  
Via Università, 4 – 41100  
Modène  
Italie  
[elena.corradini@unimore.it](mailto:elena.corradini@unimore.it)

## **Abstract**

**Une carte raisonnée du patrimoine culturel d'un territoire, réalisée par le catalogage numérique des biens culturels, permet de rédiger des programmes de restauration, d'entretien et de valorisation des biens territoriaux, matériels et immatériels, qui soient compatibles pour un usage soutenable des ressources naturelles et des produits manufacturés<sup>1</sup>. Cela permet un développement soutenable du territoire même, en activant de procédures synergiques.**

**La Direction Régionale pour le Patrimoine Culturel et le Paysage de l'Emilie Romagne et l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation (ICCD) du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles (MIBAC), l'Université de Modène et Reggio Emilia, l'Assessorat pour la Politique Urbaine et la Qualité du Territoire de la Province de Modène avec le soutien de Fondazione Cassa di Risparmio de Modène ont mis à point un projet de catalogage numérique du patrimoine culturel du territoire de Modène «Vers un développement soutenable du territoire», à travers le quel il a été possible expérimenter le Systeme Informatif Generale du Catalogue -SIGEC) et organiser un mastère universitaire sur le «Catalogage numérique des biens culturels»**

**Il s'agit d'un projet-pilote qui a été réalisé en cohérence avec les indications exprimées par la récente normative italienne sur le patrimoine culturel, qui reconnaît l'importance du catalogage pour la connaissance, la sauvegarde, laconservation et la valorisation culturelle des biens culturels et du paysage:: le *Code pour les Biens Culturels et le Paysage* (D. Lgs. 42/2004, 156 et 157/2006, 62 et 63/2008),**

---

<sup>1</sup> Stanzani A., Orsi O., Giudici C. (2001), *Lo spazio, il tempo, le opere. Il catalogo del patrimonio culturale*, Silvana editoriale, Milano

## **INTRODUCTION**

On peut considérer le tissu territorial comme un amalgame de paysage et environnement, biens culturels matériels, architecture historique, oeuvres et objets d'art, décoration urbaine, tournures décoratives et matériaux artisanaux typiques, mais aussi biens culturels immatériels comme traditions, saveurs, parfums: tout cela constitue ce que l'on appelle identité du territoire et dont la conservation souvent est à risque pour le manque de données et d'une méthode de connaissance et d'analyse qui constitue une base indispensable pour en évaluer le potentiel.

La connaissance du patrimoine culturel d'une région permet aux autorités locales et du territoire de dépasser les actions d'urgence et de reprise à «spot» pour réaliser un projet d'entretien, de restauration et de valorisation qui suivent des critères de qualité et de méthode homogènes et constants, grâce aussi à la participation de partenaires institutionnels, des privés et de l'Union Européenne.

Une carte raisonnée du patrimoine culturel, réalisée par le catalogage numérique<sup>2</sup>, permet de rédiger des programmes de restauration, d'entretien et de valorisation des biens qui, étant compatibles pour un usage soutenable des ressources naturelles et des produits manufacturés, peuvent se compléter avec les analyses et les propositions concernant les fonctions et les destinations nécessaires et on peut aussi les nouer avec d'autres typologies de biens territoriaux, soit matériels que immatériels comme oeno-gastronomie, folklore, sports et loisirs. Cela permettra un développement soutenable du territoire même, en activant de procédures synergiques qui ne dispersent pas les ressources et qui se complètent avec le travail de la Région, des autorités locales, des institutions et des associations nationales et du territoire.

## **LE PROJET DE CATALOGAGE NUMERIQUE «VERS UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE DU TERRITOIRE»**

---

<sup>2</sup> Vasco Rocca S. (2002), Beni culturali e catalogazione. Principi teorici e percorsi di analisi, Gangemi Editore, Roma

## **Objectives et acteurs**

La Direction Régionale pour le Patrimoine Culturel et le Paysage de l'Emilie Romagne et l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation (ICCD) du Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles (MIBAC), l'Université de Modène et Reggio Emilia, l'Assessorat pour la Politique Urbaine et la Qualité du Territoire de la Province de Modène avec le soutien de la Fondazione Cassa di Risparmio de Modène ont mis à point un projet de catalogage numérique du patrimoine culturel du territoire de Modène, ville de l'Emilia Romagna «Vers un développement soutenable du territoire», à travers le quel il a été possible expérimenter le Système Informatif Général du Catalogue (SIGEC) et organiser un mastère universitaire sur le «Catalogage numérique des biens culturels».

Il s'est agi d'un projet pilote, qui a été réalisé en cohérence avec les indications exprimées par la récente normative italienne sur le patrimoine culturel, qui reconnaît l'importance du catalogage pour la sauvegarde, la conservation et la valorisation culturelle du paysage, en particulier le *Code pour les Biens Culturels et le Paysage* (D. Lgs. 42/2004, 156 et 157/2006, 62 et 63/2008),

## **Organisation**

Une première phase de ce projet, récemment conclue et financée par la Fondazione Cassa di Risparmio de Modène, a regardé Modène et 22 autres Municipalités de la province de la même ville, qui se trouvent surtout dans la haute plaine et dans les Apennins de sud-ouest de la province: Nonantola, Castelfranco Emilia, San Cesario sul Panaro, Formigine, Castelnuovo Rangone, Sassuolo, Fiorano, Maranello, Prignano, Serramazzoni, Polinago, Pavullo, Montefiorino, Palagano, Lama Mocogno, Montecreto, Sestola, Frassinor, Riolunato, Pievpelago, Fiumalbo, Fanano.

La première partie de la carte raisonnée a été réalisée grâce au catalogage numérique des biens architecturaux, dont la propriété est publique, privée ou ecclésiastique et qui se caractérisent par un intérêt particulier, qui sont sauvegardés par la loi italienne ou insérés dans les planifications urbanistiques et territoriales.

Ce catalogage a été structuré selon les systèmes et les technologies numériques prévues par le Système Informatif Général du Catalogue (SIGEC), géré par l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation (ICCD) qui est le responsable institutionnel du SIGEC ([www.iccd.beniculturali.it](http://www.iccd.beniculturali.it)).

L'ICCD fixe les standards et les instruments pour le catalogage du patrimoine culturel national, gère le SIGEC en accord avec les Régions et exerce aussi un rôle de haute formation et de recherche dans le domaine du catalogage.

Le SIGEC est le système national pour acquérir les connaissances sur le patrimoine culturel italien et les gérer en manière intégrée. Il permet de rendre opératif un système de relations parmi différents sujets institutionnels comme les Régions, les Provinces, les Municipalités<sup>3</sup> et les autres autorités locales, Universités et autres acteurs, afin de harmoniser recherches conjuguées, études et chaque activité qui vise à mieux connaître le patrimoine culturel.

Le Système Informatif a été projeté dans le but de optimiser les processus de catalogage du patrimoine culturel, en assurant la qualité des données et leur harmonie avec les standards nationaux, grâce à des procédures spécifiques. Cela assure l'homogénéité des informations, qui est une condition indispensable pour leur correcte usage et partage.

Dans le projet «Vers un développement soutenable du territoire» pour le catalogage numérique des biens architecturaux avec SIGEC on a utilisé la fiche A prévue par l'ICCD.

Le géoréférencement des biens architecturaux a été réalisé à travers le module cartographique du SIGEC, en utilisant les bases cartographiques, les orthophotos et les bases thématiques du Système Informatif Territoriale de la Province de Modène. À travers le géoréférencement, la localisation physique de chaque bien architectural sur le territoire a permis de mettre en évidence les relations entre les plusieurs éléments d'intérêt culturel et les composantes environnementales et humaines qui se présentent dans le même milieu territorial et, par conséquent, de contextualiser les bien dans l'espace et dans le temps.

---

<sup>3</sup> Leon A. F. et Planches E. (2007), Osservazione, studio e analisi dei processi della catalogazione : verso un osservatorio per lo stato e le Regioni, Ministero per i Beni e le Attività Culturali, Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione

La fiche de chaque bien a aussi été complétée par des images photographiques en format standard JPG et par deux pièces jointes multimediales en format PDF: une fiche analytique qui concerne l'état de conservation du bien et une fiche qui relève l'appartenance de chaque bien à un système perceptif-visuel.

Pour la compilation de la fiche concernant l'état de conservation, les données ont été rassemblés en suivant un schéma uniforme: on a procédé, en particulier, avec une relève analytique des structures architectoniques et des matériaux avec lesquels les éléments composants du bien architectural avaient été réalisés.

En considérant la complexité du bien, afin de rédiger de la fiche du paysage on a considéré les valeurs qui lui en dérivent de l'appartenance à un système du paysage, c'est-à-dire:

si le bien fait partie d'un système du paysage solide dont il est une trace lisible sur le territoire;

s'il a une valeur écologique ou environnementale qu'il faut sauvegarder;

s'il fait partie d'un système environnementale identifiable: centre historique, edifices religieux, ensemble rurale-productif, villas et demeures rurales, viabilité historique, oeuvres de defense, fluvial, irrigué-bonification, archéologie industrielle;

quels sont les parcours qui en assurent l'accessibilité et s'il existe de points d'accès principales.

L'implémentation de programmes spécifiques permet de exporter les données xml – engendrés par les fiches du SIGEC – et de les traiter en xhtml, c'est-à-dire directement lisibles et consultables a travers un quelconque logiciel de navigation et prêts pour la publication dans un serveur web pour être interrogés directement on-line à travers l'Internet.

## **LE MASTERE «CATALOGAGE NUMERIQUE DES BIENS CULTURELS. LE SYSTEME INFORMATIF GENERAL DU CATALOGUE – SIGEC»**

Ce projet a permis d'expérimenter le SIGEC aussi à travers l'Université de Modène et Reggio Emilia, grâce à un protocole d'entente stipulé en mars 2005 parmi la Conférence des Recteurs

des Universités Italiennes (CRUI), le Ministère pour les Biens et les Activités Culturels et l'ENEA (Institut National pour les Nouvelles Technologies, l'Énergie et l'Environnement). En particulier, suivant l'article 118 du *Code pour les Biens Culturels et le Paysage* (D. Lgs.42/2004 et modifications suivantes) qui prévoit la «promotion des activités d'étude et de recherche», on a pu activer chez l'Université de Modène et Reggio Emilia une mastère en «Catalogage numérique des biens culturels», à partir de l'année universitaire 2007/2008 ([www.unimore.it](http://www.unimore.it), au mot *master*).

Le but du mastère en «Catalogage numérique des biens culturels» est celui de former des experts pour le catalogage du patrimoine culturel. Ce mastère fournit des compétences pour le catalogage du patrimoine culturel selon les normes et les critères techniques et scientifiques et selon les standards nationaux pour la documentation et la valorisation des biens culturels, en appliquant les nouvelles technologies numériques. Il donne une formation spécifique pour le catalogage des biens architecturaux, historico-artistiques, archéologiques, numismatiques, déméthnoanthropologiques matériels et immatériels scientifiques et technologiques, photographiques, aux biens naturalistes et en particuliers les biens botaniques, minéralogiques, pétrologiques, planétologiques, paléontologiques et zoologiques, en suivant les normes, les critères technico-scientifiques et les standards nationaux du SIGEC qui prévoient une fiche différente pour chaque typologie de biens culturels<sup>4</sup>. Particulière attention est dédiée à la structure des informations, à l'élaboration des données à travers les applications numériques, le géoréférencement, c'est à dire la localisation physique de chaque bien architectural sur le territoire.

À la suite du protocole d'entente stipulé en mars 2005 avec l'ENEA (Institut National pour les Nouvelles Technologies, l'Énergie et l'Environnement), a été organisée une activité de formation à distance sur le Système Informatif Général du Catalogue à travers l'usage d'une plate-forme elearning E-SIGEC ([www.patrimonioculturale.enea.it/ambiti-di-ricerca](http://www.patrimonioculturale.enea.it/ambiti-di-ricerca)). Un autre protocole d'intente plus spécifique a été stipulé en 2007 parmi l'Institut Central pour le Catalogue et la Documentation (ICCD) et l'Université de Modène et Reggio Emilia merci auquel les fonctionnaires de l'ICCD responsables du SIGEC peuvent exercer

---

<sup>4</sup> Amatore M. et Castellani P., *Catalogare le opere d'arte*, (2006), Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, Roma

specifiques activités de formation dans le mastère avec leçons frontales, activités à distance et stages..

La capacité de gérer le catalogage comme activité d'enregistrement, description et classification de chaque typologie de biens culturels représente la formation préliminaire et indispensable pour identifier, connaître et documenter les biens culturels de façon convenable et pour classer les informations selon des précises critères. Un catalogage organique des biens culturels permet de connaître l'identité historico culturelle d'un territoire, de le sauvegarder et le valoriser.

Le mastère dure une année universitaire, c'est-à-dire 1500 heures ainsi divisées:

- 430 heures pour les leçons, dont 300 sont dédiées à l'enseignement, séminaires, témoignages, visites didactiques et 130 sont pour les activités pratiques des laboratoires;
- 300 heures pour le stage et les activités pratiques (50 heures de tutorat et 250 de stage effectif)
- 645 heures pour l'étude personnel
- 125 heures pour l'examen final

Les perspectives d'emploi pour ceux qui atteindront le titre de mastère universitaire en «Catalogage numérique des biens culturels. Le Système Informatif Général du Catalogue – SIGEC)» sont les activités de catalogage et de documentation du patrimoine culturel à l'intérieur des musées et des institutions culturels publiques ou privées, premièrement selon la récente normative italienne concernant les standard des musées, l'*Acte d'orientation sur les critères techniques-scientifiques et sur les standard de développement des musées* (supplement ordinaire n. 238, G. U n. 244 del 19-10-2001)<sup>5</sup>, qui pour le moment à été traduit en loi regionale d'une façon different seulement dans les regions du nord e t du centre d'Italie<sup>6</sup>, et en second lieu selon la *Carte pour les professions des musées* ([www.icom-italia.org](http://www.icom-italia.org)). Ils pourront aussi travailler pour les Fondations, les centres de recherche et de service pour le

---

<sup>5</sup> Corradini, E- (2007), *L'organizzazione del museo*. In *Economia, gestione e fiscalità dei musei*, Consiglio Nazionale dei Dottori Commercialisti, Roma, pp.5-12.

<sup>6</sup> Voir pour exemple le site web de l'Institut pour les Biens Culturels, Artistiques et Naturels de la Region Emilia Romagna. [www.ibc.regione.emilia-romagna.it](http://www.ibc.regione.emilia-romagna.it) ,

catalogage, la documentation, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel, mais aussi pour des entreprises privées qui travaillent dans le domaine éditorial, hôtels de vente, entreprise qui fournissent services dans le domaine des biens culturels.

## **DEVELOPPEMENT DU PROJET**

L'Institut Centrale pour le Catalogue et la Documentation (ICCD) a prévu que tous les sujets présents sur leur territoire de compétence puissent, en temps raisonnablement brefs, exploiter les services du SIGEC installé chez chaque Direction Régionales en chaque Region en connexion avec le pôle central de l'ICCD grâce à une interface web. Cela signifiera pour les Directions Régionales équiper un pôle pour le rencontre, la confrontation et l'échange avec les autorités publiques territoriales et locales (Régions, Provinces, Municipalités), et avec d'autres sujets – comme la Conférence Episcopale Italienne (CEI) et les Universités – qui depuis longtemps participent activement au catalogage. Le SIGEC-Web se propose comme l'instrument essentiel dans le processus d'harmonisation et d'intégration des plusieurs parties du Ministère (MIBAC), car il permettra d'exploiter les connaissances fondamentales pour gérer et valoriser notre patrimoine culturel.

En particulier pour le développement du projet «Vers un développement soutenable du territoire», le catalogage continuera avec les autres 24 Municipalités del la province de Modène.

Pour ce qui concerne le catalogage des 23 Municipalités, consignée à la Province de Modène, le premiers resultats qui regardent à peu près 1000 biens culturels nous ont permis de relever que le territoire de la province de Modène dans la haute plaine et dans les Apennins de sud-ouest est caractérisé par la présence pour le 60% d'églises, de maisons soit rurales soit dans les centres historiques, pour le 10% soit de villas que de palais et pour un autre 10% d'oeuvres de defense, en particulier chateaux, tours et murs, pour un 1% seulement par de traces de viabilité historique, essentiellement ponts, pour un autre 1% de moulins et de fours et pour le restant 17% par de différents tipologies d'edifices. Pour ce qui concerne l'état de conservation pour le 45% il est résultat bon, pour le 30% mediocre, seulement le 2% très bon: le restant 23% mauvais o très mauvais. Dans ce territoire la visibilité des biens a été



conservée: pour l'85% elle est résultée bonne, pour le 35% médiocre et seulement pour le 25% scarsa. Même la possibilité des edifices d'être reconnaissables à l'intérieur de leur système perceptif-visuel, en particulier de centre historique, d'edifices religieux, d'ensemble rurale-productif, de villas et de demeures rurales, d'oeuvres de defense, est résultée généralement bonne.

Le project «Vers un developpement soutenable du territoire» continuera avec les suivantes phases operatives:

- 1) approfondissement des fiches de documentation
  - a) emploi présent et implications relatives à son état de conservation
  - b) liste des parties à risque, en indiquant la typologie des éléments endommagés
  - c) indication des dimensions globales, en indiquant en particulier les éléments endommagés
  - d) liste détaillée des interventions urgentes nécessaires
  - e) première évaluation des coûts d'intervention (au début, seulement pour les parties à risque)
  - f) carte du risque (carte du danger, degré de danger et urgence), carte géographique du risque, inclusion dans la division zonale sismique.
- 2) Redaction de tableaux de synthèse
  - a) élaboration de tableaux de synthèse sur l'état de conservation du patrimoine culturel
  - b) élaboration de tableaux avec un évaluation et un proposition des intervention différenciées pour l'entretien ou la restauration pour le patrimoine architectural
  - c) rédaction d'une carte géoréférenciée pour les portions de Municipalités intéressées, afin de accéder les connaissances du patrimoine et le gérer de manière plus rapide et précise, en le complétant avec la cartographie actualisée pour les Municipalités qui exploitent le Système Informatif Territorial et reliée au Système Informatif Territorial de la Province.